

RCS : BOBIGNY Code greffe : 9301

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BOBIGNY atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2023 B 02638 Numéro SIREN : 922 565 924 Nom ou dénomination : PACYL3
--

Ce dépôt a été enregistré le 06/10/2023 sous le numéro de dépôt 19193

19193

- 0 OCT. 2023

SASU PACYL3

Etats Greffe

Bilan au 31/01/2023

Rue VANDREZANNE

75013 PARIS 13

SIRET : 92256592400011

19193
19193
19193

Bilan Actif

	Brut	Amort. Prov.	Net Au 31/01/2023	Net
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISÉ				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur Immo. Incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations tech., matériels et outillages industriels				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations évaluées selon mise en équivalence				
Autres participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL (I)				
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières, autres approvisionnements				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Clients et comptes rattachés				
Autres	2 820		2 820	
Capital souscrit et appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Actions propres				
Autres Titres				
Instruments de Trésorerie				
Disponibilités	10 000		10 000	
Charges constatées d'avance				
TOTAL (II)	12 820		12 820	
Frais d'émission d'emprunts à étaler (III)				
Primes de remboursement des obligations (IV)				
Ecart de conversion actif (V)				
TOTAL GENERAL (I à V)	12 820		12 820	

Bilan Passif

	Net	Net
	Au 31/01/2023	
CAPITAUX PROPRES		
Capital social ou individuel dont versé :	10 000	10 000
Prime d'émission, de fusion, d'apport		
Ecart de réévaluation		
Ecart d'équivalence		
Réserves :		
- Réserve légale		
- Réserves statutaires ou contractuelles		
- Réserves réglementées		
- Autres réserves		
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	-2 603	
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL (I)	7 397	
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
Autres		
TOTAL (I BIS)		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL (II)		
EMPRUNTS ET DETTES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses	2 303	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 120	
Dettes fiscales et sociales		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
TOTAL (III)	5 423	
Ecart de conversion passif (IV)		
TOTAL GENERAL (I à IV)	12 820	
Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques et CCP		

Compte de résultat

Du 27/12/2022 au 31/01/2023

Compte de résultat

France

Exportation

Total

Total

Produits d'exploitation (1)

Ventes de marchandises

Production vendue de biens

Production vendue de services

Chiffre d'affaires Net

Production stockée

Production Immobilisée

Subventions d'exploitation reçues

Reprises sur amort., dépréciations, provisions, transferts de charges

Autres produits

TOTAL (I)

Charges d'exploitation (2)

Achats de marchandises (y compris droits de douane)

Variation de stocks (marchandises)

Achats de matières premières et autres approvisionnements

Variation de stocks (matières premières et autres appro.)

Autres achats et charges externes *

2 600

Impôts, taxes et versements assimilés

Salaires et traitements

Charges sociales

Dotations aux amortissements sur immobilisations

Dotations aux dépréciations des immobilisations

Dotations aux dépréciations des actifs circulants

Dotations aux provisions pour risques et charges

Autres charges

TOTAL (II)

2 600

* Y compris :

- Redevances de crédit-bail mobilier

- Redevances de crédit-bail immobilier

RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)

-2 600

Bénéfice attribué ou perte transférée (III)

Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)

Produits financiers

Produits financiers de participation (3)

Produits des autres valeurs mobilières et créances actif immobilisé (3)

Autres intérêts et produits assimilés (3)

Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge

Différences positives de change

Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement

TOTAL (V)

Charges financières

Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions

Intérêts et charges assimilées (4)

3

Différences négatives de change

Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières placements

TOTAL (VI)

3

RESULTAT FINANCIER (V - VI)

-3

RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV+V-VI)

-2 603

Compte de résultat (Suite)

Compte de résultat (Suite)	Du 27/12/2022 Au 31/01/2023
Produits exceptionnels	
Sur opérations de gestion	
Sur opérations en capital	
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge	
TOTAL (VII)	
Charges exceptionnelles	
Sur opérations de gestion	
Sur opérations en capital	
Dotations exceptionnelles aux amortissements, dépréciations et provisions	
TOTAL (VIII)	
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)	
Participations des salariés (IX)	
Impôts sur les bénéfices (X)	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	2 603
BENEFICE OU PERTE (TOTAL DES PRODUITS - TOTAL DES CHARGES)	-2 603

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

(3) Dont produits concernant les entités liées

(4) Dont intérêts concernant les entités liées

ANNEXE

Annexe au bilan et au compte de résultat de l'exercice clos le 31/01/2023 dont le total du bilan avant répartition est de 12 820 Euros, présenté sous forme de liste, et dégageant un résultat de : -2 603 Euros.

L'exercice a une durée de 2 mois, recouvrant la période du 27/12/2022 au 31/01/2023.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

PRESENTATION GENERALE

Activité de l'entreprise :

Néant

Ci-après le tableau des effectifs moyens par catégorie.

Lieu d'exploitation de l'activité de l'entreprise :

N/A

Appartenance à un groupe financier :

Groupe YABE

Ci-après le tableau de composition du capital social.

Règles et méthodes comptables

Pour les entreprises individuelles

(Articles R. 123-195 et R. 123-196 du Code du Commerce)

Annexe au bilan et au compte de résultat de l'exercice clos le 31/01/2023 dont le total du bilan avant répartition est de 12 820 Euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste et dégageant un résultat de -2 603 Euros.

L'exercice a une durée de 2 mois, recouvrant la période du 27/12/2022 au 31/01/2023.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Pour les personnes morales

(Articles R. 123-195 et R. 123-197 du Code du Commerce)

Annexe au bilan et au compte de résultat de l'exercice clos le 31/01/2023 dont le total du bilan avant répartition est de 12 820 Euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste et dégageant un résultat de -2 603 Euros.

L'exercice a une durée de 2 mois, recouvrant la période du 27/12/2022 au 31/01/2023.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Les comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions du Code de Commerce et du plan comptable général (PCG, Règlement ANC 2015-06).

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Faits caractéristiques

Société sans activité

Événements significatifs postérieurs à compter de la clôture

La société a pris en location-gérance un hypermarché sous l'enseigne CARREFOUR à compter du 2 avril 2023.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Informations relatives aux opérations inscrites au bilan et compte de résultat

Ne sont mentionnées dans l'annexe que les informations à caractère significatif.

Effectif moyen

Catégories de salariés	Effectif	Effectif N-1
Cadres		
Agents de maîtrise & techniciens		
Employés		
Ouvriers		
TOTAL		

Commentaire

Composition du capital Social

Postes concernés	Nombre	Valeur Nominale	Montant en Euros
1-Actions ou parts sociales composant le capital social au début de l'exercice			
2-Actions ou parts sociales émises pendant l'exercice			
3-Actions ou parts sociales remboursées pendant l'exercice			
4-Actions ou parts sociales composant le capital social à la fin de l'exercice (1+2-3)			

Commentaire

Identité des sociétés mères consolidant les comptes de la société

Dénomination sociale	Montant capital	% détenu
Siège social		
SAS YABE	10 000	100.00
72 AV MARECHAL JUIN 64200 BIARITZ		

Etat des immobilisations

Cadre A		Augmentations		
	Valeur brute en début d'exercice	Réévaluation de l'exercice	Acquisitions créances virements	
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement et de développement				
Autres postes d'immobilisations Incorporelles				
TOTAL				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Inst. gales., agencts. et aménagt. const.				
Installations techniques, matériel et outillages ind.				
Inst. gales., agencts. et aménagt. divers				
Mat. de transport				
Mat. de bureau et info., mobilier				
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL				
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières				
TOTAL				
TOTAL GENERAL				
Cadre B		Diminutions	Valeur brute des Immo en fin d'exercice	Réévalua. légale ou éval. par mise en équival. Valeur d'origine des Immo en fin d'exercice
	Virement	Cession		
Frais d'établissement et de développement				
Autres postes d'immobilisations Incorporelles				
TOTAL				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Inst. gales., agencts. et aménagt. const				
Installations techniques, matériel et outillages ind.				
Inst. gales., agencts. et aménagt. divers				
Mat. de transport				
Mat. de bureau et info., mobilier				
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres Immobilisations financières				
TOTAL				
TOTAL GENERAL				

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice							
	Immobilisations amortissables	Montant au début de l'exercice	Augment.	Diminut.	Montant en fin d'exercice		
Immobilisations incorporelles							
Frais d'établissement et développement							
Fonds commercial							
Autres postes d'immobilisations incorporelles							
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES							
Immobilisations corporelles							
Terrains							
Constructions - Sur sol propre							
: - Sur sol d'autrui							
Installations générales, agencements et aménagements des constructions							
Installations techniques, matériel et outillage industriel							
Installations générales, agencements et aménagements divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau et informatque, mobilier							
Emballages récupérables et divers							
IMMOBILISATIONS CORPORELLES							
TOTAL GÉNÉRAL							
Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires							
Immobilisations amortissables	Dotations			Reprises		Mvt net des amort. à la fin de l'ex.	
	Différentiel de durée	Mode Amort. fiscal dégressif	exceptionnel	Différentiel de durée	Mode Amort. fiscal dégressif		exceptionnel
Immobilisations incorporelles							
Frais d'établissement et dvp.							
Fonds commercial							
Autres postes d'immo. Incorp.							
TOTAL							
Immobilisations corporelles							
Terrains							
Constructions - Sur sol propre							
: - Sur sol d'autrui							
Inst. gales, agenc. et aménag. des constructions							
Inst. techniques, mat. et outillage industriels							
Inst. gales, agenc. et aménagements divers							
Matériel de transport							
Mat. de bur. et Informat., mob.							
Emballages récup. et divers							
TOTAL							
Frais d'acqui. de titres de particip.							
TOTAL GÉNÉRAL							
TOTAL GÉNÉRAL NON VENTILÉ		TOTAL GÉNÉRAL NON VENTILÉ		TOTAL GÉNÉRAL NON VENTILÉ			
Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices		Montant net au début de l'exercice		Augment. Dotations exercice aux amort.		Montant net en fin d'exercice	
Frais d'émission d'emprunts à étaler							
Primes de remboursement des oblbgations							
Commentaires : néant							

Etat des provisions et dépréciations

Nature des provisions	Montant au début de l'exercice	Augmentations des dotations de l'exercice	Diminutions reprises à la fin de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice
			Utilisées	Non-utilisées	
Réglémentées					
Provisions pour reconstitution des gisements					
Provisions pour investissements					
Provisions pour hausse des prix					
Amortissements dérogatoires					
Prov. Fisc. pour Impl. à l'étranger av. 01/01/1992					
Prov. Fisc. pour Impl. à l'étranger apr. 01/01/1992					
Provisions pour prêts d'installation					
Autres provisions réglémentées					
TOTAL I					
Risques et charges					
Provisions pour litiges					
Provisions pour garanties données aux clients					
Provisions pour pertes sur marché à terme					
Provisions pour amendes et pénalités					
Provisions pour pertes de change					
Provisions pour pensions & obligations					
Provisions pour impôts					
Provisions pour renouvellement des immobilisations					
Provisions pour gros entretiens et grandes révisions					
Provisions pour charges soc. fisc. sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges					
TOTAL II					
Nature des dépréciations	Montant au début de l'exercice	Augmentations des dotations de l'exercice	Diminutions reprises à la fin de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice
			Utilisées	Non-utilisées	
Dépréciations					
Immobilisations incorporelles					
Immobilisations corporelles					
Immobilisations titres mis en équivalence					
Immobilisations titres de participations					
Immobilisations financières					
Sur stocks et en cours					
Sur comptes clients					
Autres provisions pour dépréciation					
TOTAL III					
TOTAL GENERAL (I+II+III)					
<i>Dont dotations et reprises : - d'exploitation</i>					
<i>Dont dotations et reprises : - financières</i>					
<i>Dont dotations et reprises : - exceptionnelles</i>					
<i>Titres mis en équivalence : Montant de la dépréciation</i>					

Etat des créances

	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		Echéances à moins d'1 an	Echéances à plus d'1 an
De l'actif immobilisé			
Créances rattachées à des participations			
Prêts (1) (2)			
Autres immobilisations financières			
De l'actif circulant			
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients			
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
Impôts sur les bénéfices			
Taxe sur la valeur ajoutée	520	520	
Autres impôts, taxes et versements assimilés			
Divers			
Groupe et associés (2)			
Débiteurs divers (dont créances relatives à des op. de pension de titres)	2 300	2 300	
Charges constatées d'avance			
TOTAL	2 820	2 820	

(1) Montant des prêts accordés en cours d'exercice

(1) Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice

(2) Prêts et avances consentis aux associés personnes physiques

Etat des dettes

	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Echéances à moins d'1 an	Echéances de 1 à 5 ans	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)				
Autres emprunts obligataires (1)				
Emprunts et dettes auprès des états de crédit (1)				
- à 1 an max. à l'origine				
- à plus d'1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières diverses (1) (2)				
Fournisseurs et comptes rattachés	3 120	3 120		
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée				
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés (2)	2 303	2 303		
Autres dettes (dont dettes relatives à des op. de pension de titres)				
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL	5 423	5 423		

(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice

(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice

(2) Emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques

Variation des capitaux propres

Rubriques	Montant
Capitaux propres N-1 après résultat et avant AGO	
Distributions	
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice	
Variations du capital social	
Variation des primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	
Variation des subventions d'investissement et des provisions réglementées	
Variation des autres postes	
Apports reçus avec effet rétroactif à l'ouverture de l'exercice	
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après apports rétroactifs	
Variations du capital social	10 000
Variations du compte de l'exploitant	
Variations des primes d'émission, de fusion, d'apport ...	
Variations des écarts de réévaluation	
Variations des réserves légales, statutaires, contractuelles et autres	
Variations des réserves réglementées	
Variations du report à nouveau	
Variations des subventions d'investissement et provisions réglementées	
- Affectations du résultat N-1 en capitaux propres (hors distributions)	
Variations en cours d'exercice	10 000
Capitaux propres à la clôture de l'exercice avant résultat	10 000
Résultat de l'exercice	-2 603
Capitaux propres à la clôture de l'exercice après résultat et avant assemblée annuelle	7 397

Charges à payer

(Article R123-189 du Code de Commerce)

Charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Exercice clos le 31/01/2023	Exercice clos le
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses	3.48	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 120.00	
Dettes fiscales et sociales		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
TOTAL	3 123.48	

Détail des charges à payer

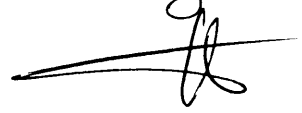
Charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Exercice clos le 31/01/2023	Exercice clos le
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses	3.48	
45580000 Associés, intérêts courus	3.48	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 120.00	
40810000 Fournisseurs, factures non parvenues	3 120.00	
Dettes fiscales et sociales		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
TOTAL	3 123.48	

Produits et charges constatés d'avance

	Exercice clos le	Exercice clos le
Produits constatés d'avance	31/01/2023	
Produits d'exploitation		
Produits financiers		
Produits exceptionnels		
TOTAL		
	Exercice clos le	Exercice clos le
Charges constatées d'avance	31/01/2023	
Charges d'exploitation		
Charges financières		
Charges exceptionnelles		
TOTAL		



Certifié conforme
à l'original



PACYL3

**Rapport du Commissaire aux Comptes
sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 janvier 2023

Ce rapport contient 12 pages

SOCIÉTÉ DE COMMISSARIAT AUX COMPTES MEMBRE DE LA COMPAGNIE RÉGIONALE DE RIOM

Le Saint Cloud – Entrée 1 - 1, Rue de la Grange aux Grains - **03700** BELLERIVE SUR ALLIER – FRANCE
Tél : 04 43 50 01 01 - **Email :** ojoannet@accore-grp.com
SARL au capital de 7 622 € - **Siret :** 349 075 143 00033 - **APE :** 6920Z.





PACYL3

Société par Actions Simplifiée au capital de 10 000 €
Siège social : 280 Rue de Paris

93100 – MONTREUIL

922 565 924 R.C.S. BOBIGNY

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 janvier 2023

A l'Assemblée Générale,

1°) OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS :

En exécution de la mission qui nous a été confiée au terme de votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société PACYL3, relatifs à l'exercice clos le 31 janvier 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2°) FONDEMENT DE L'OPINION :

REFERENTIEL D'AUDIT :

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

INDEPENDANCE :

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} février 2022 à la date d'émission de notre rapport.

3°) JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS :

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

4°) VERIFICATIONS DU RAPPORT DE GESTION ET AUTRES DOCUMENTS ADRESSES AUX ASSOCIES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D.441-4 du code de commerce, pris en application de l'article L.441-6-1 dudit code, ne sont pas mentionnées dans le rapport de gestion.

5°) RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Président.

6°) RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicable en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement tout au long de cet audit. En outre :



- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

BELLERIVE SUR ALLIER, le 11 juillet 2021

Pour la société SEREC CONSULTING

Le Gérant

Olivier JOUANNE, Commissaire aux Comptes

PACYL3
SAS au capital de 10.000 euros
Siège social : 280 rue de Paris
93100 MONTREUIL
RCS 922 565 924

APPROBATION DES COMPTES
EXERCICE CLOS LE 31 JANVIER 2023

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DECISIONS
DE L'ASSOCIEE UNIQUE DU 27 JUILLET 2023

.../...

TROISIEME DECISION

L'associée unique décide d'affecter le résultat de l'exercice, soit une perte nette comptable d'un montant de – 2.603 euros, de la manière suivante :

- au compte Report à nouveau, pour..... - 2.603 €

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'associée unique rappelle qu'il s'agit du premier exercice de la société.

.../...

Pour extraits certifiés conformes,
Le Président :



Cabinet d'Avocats CHRYSTELLE VALLEE

Christelle VALLEE
Avocat au Barreau de Bobigny
Membre du Conseil des Avocats

TRIBUNAL DE COMMERCE
1/13 rue Michel de l'Hospital
93008 Bobigny cedex

Villebon Sur Yvette, le 26 septembre 2023

Nos Réf. : CV
Dossier : SAS PACYL3
RCS BOBIGNY 922 565 924
Dépôt des comptes annuels

Monsieur le Greffier,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint aux fins de dépôt concernant la société référencée ci-dessus, en un exemplaire :

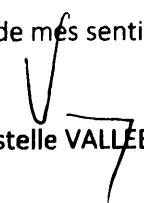
- un exemplaire des comptes annuels arrêtés au 31 janvier 2023,
- la proposition d'affectation des résultats et la résolution votée.
- un exemplaire du rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels.

Vous trouverez également joint un chèque d'un montant de 45,02 euros libellé à l'ordre du Greffe du Tribunal de Commerce.

Je vous remercie de bien vouloir me retourner le récépissé de dépôt et la note de frais correspondante.

Vous souhaitant bonne réception du présent courrier,

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Greffier, l'expression de mes sentiments les meilleurs.


Chrystelle VALLEE

P.J.

Z Avenue de l'Islande - Z Ville Courtabœuf Nord
91130 VILLEBON SUR YVETTE

e-mail: chrystelle.vallee@avocats.vallee.ch
Téléphone : 01 69 44 15 09